

**TIGNES****MAIRIE**
République Française
Savoie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mars à 18 heures 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents :

M. Serge REVIAL Maire, M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe, M. Hubert DIDIERLAURENT 3ème adjoint, Mme Céline MARRO 4ème adjointe, M. Jean-Sébastien SIMON 5ème adjoint, M. Sébastien HUCK Conseiller municipal, Mme Odile PRIORE Conseillère municipale, Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale, M. Stéphane DURAND Conseiller municipal

Absents représentés :

Mme Frédérique JULIEN Conseillère municipale représentée par M. Olivier DUCH 1er adjoint,
Mme Justine FRAISSARD Conseillère municipale représentée par Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe,
M. Martial DEBUT Conseiller municipal représenté par Mme Odile PRIORE Conseillère municipale,
M. Douglas FAVRE Conseiller municipal représenté par M. Douglas FAVRE Conseiller municipal,

Absents :

Mme Laurence FONTAINE Conseillère municipale, M. Franck MALESCOUR Conseiller municipal, M. Thomas HERY Conseiller délégué, Mme Clarisse BOULICAUD Conseillère déléguée, M. Tanguy AMIGUES Conseiller municipal

Jean-Sébastien SIMON est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Nombre de conseillers présents : 10 -

Nombre de votants : 14

Finances - administration générale - vie économique

2025_03_024 Actualisation de la grille tarifaire de la carte "My Tignes" - Été 2025

Les grilles tarifaires de la concession de gestion des services touristiques pour l'été 2025 ont été votées par délibération en séance du 03 octobre 2025.

La carte "My Tignes" inclue l'activité Bike Park dont le domaine est relié à la commune de Val d'Isère.

A ce jour, le tarif journée de la carte "My Tignes" incluant l'activité "Bike Park" a été voté au tarif adulte de 23 € et de 17 € pour les enfants alors que la commune de Val d'Isère propose un tarif unique à 20 € pour la saison d'été 2025.

Pour faciliter la mise en marché et favoriser la qualité du parcours client, il convient d'aligner le tarif journée de la carte "My Tignes" afin d'être en adéquation avec la commune de Val d'Isère.

Le forfait saison pour le Bike Park a été voté au tarif de 165 €, pour le corréliser à la réduction du tarif journée, il convient également d'ajuster ce tarif à 160 € la saison d'été 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de concession de type délégation de service public pour la gestion des services touristiques (office de tourisme, exploitation d'installations touristiques et de loisirs, commercialisation de prestations de services touristiques) de Tignes signée le 16 mai 2022 avec la SAGEST Tignes Développement,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public signé le 18 décembre 2023 avec la SAGEST Tignes Développement,

Vu la délibération 2024_10_153 approuvant les grilles tarifaires de la concession de gestion des services touristiques - Été 2025,

Vu la grille tarifaire actualisée de la carte "My Tignes" à compter de la saison estivale 2025 proposées par la SAGEST Tignes Développement, ci-annexée,

A reçu un avis favorable en Commission finances - administration générale - vie économique du 11/03/2025

Il est proposé au conseil municipal :

ARTICLE 1 : D'approuver l'actualisation de la grille tarifaire de la carte "My Tignes", ci-annexée, dont le service est géré par la SAGEST Tignes Développement dans le cadre de la concession de type délégation de service public pour la gestion des services touristiques (office de tourisme, exploitation d'installations touristiques et de loisirs, commercialisation de prestations de services touristiques) de Tignes.

ARTICLE 2 : De dire que ces tarifs sont applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération pour la saison estivale 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour), adopte.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 073-217302967-20250320-2025_03_024-DE



**Le Maire,
Serge REVIAL**



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'une recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.